

REUNION DU 16 MARS 2001

PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille un, le 16 mars, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 11 mars 2001, se sont réunis dans la Salle des Fêtes de la Commune sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur NAVARRE Maurice, Maire, conformément aux articles L.121-10 et L.125-5 du Code des Communes.

Etaient présents : ROGER Betty, NAVARRE Maurice, NAVARRE Denis, SOMMERMONT Jean-Fançois, PARMENTIER Sandrine, HERMANT Eric, NAVARRE Jean-Claude, BASSET Franck, LEVERT Alain, BOURNAZEL Denise, LECLERC Jean-Bernard.

Absents : Néant

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur NAVARRE Maurice, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections et a déclaré MM. ROGER Betty, NAVARRE Maurice, NAVARRE Denis, SOMMERMONT Jean-Fançois, PARMENTIER Sandrine, HERMANT Eric, NAVARRE Jean-Claude, BASSET Franck, LEVERT Alain, BOURNAZEL Denise, LECLERC Jean-Bernard, dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Madame BOURNAZEL Denise, le plus âgé des Membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Madame ROGER Betty.

ELECTION DU MAIRE

Premier tour

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.122-4, L.122-5 et L.122-8 du Code des Communes, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.122-4 du Code des Communes.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A déduire : Bulletins litigieux	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Monsieur NAVARRE Maurice ayant obtenu onze voix **a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.**

NOMBRE D'ADJOINTS

La Loi n° 82974 du 19/11/82 ayant modifié les dispositions applicables aux Adjoints, les Conseillers fixent le nombre des Adjoints à deux. La décision a été prise à l'unanimité.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur NAVARRE Maurice, élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

Premier tour

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A déduire : Bulletins litigieux	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Madame ROGER Betty ayant obtenu onze voix **a été proclamée Premier Adjoint et a été immédiatement installée.**

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Deuxième Adjoint.

Premier tour

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A déduire : Bulletins litigieux	2
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	9
Majorité absolue	5

Monsieur LECLERC Jean-Bernard ayant obtenu neuf voix **a été proclamé Deuxième Adjoint et a été immédiatement installé.**

Pas d'observation ni de réclamation.

Fait et délibéré à Grattepanche le 16/03/2001

Le Doyen d'âge

Le Maire

Les Membres du Conseil Municipal

Le Secrétaire